

La résiliation d'une assurance auto permet de bénéficier potentiellement de meilleurs tarifs



Deux grandes réglementations encadrent le **droit de résiliation** des Français en matière d'**assurance auto**: la loi Chatel et la loi Hamon.

Il y a des **régles spécifiques** pour résilier son **assurance voiture**.

La résiliation est possible à **trois moments**.

Tout d'abord, la résiliation est possible à la **date d'achèvement** du contrat d'assurance, **avec un préavis de 2 mois**. Il s'agit de la résiliation classique. Si l'achèvement du contrat d'assurance voiture est au 1er juillet, il convient d'envoyer à l'assureur une lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1er mai.

La résiliation est également **possible dans les 20 jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'achèvement par l'assureur**. C'est la loi Chatel qui entre en action. Ce choix de résiliation est souvent utilisé quand l'assureur a manqué à son obligation d'envoi de l'avis d'achèvement dans le délai imposé. La loi Chatel accorde à l'assuré un délai de 20 jours supplémentaires par rapport à la résiliation classique à l'achèvement.

La résiliation est également possible **au bout de 12 mois d'assurance** quand l'assuré le souhaite. C'est la loi Hamon qui entre en jeu. Cette réglementation offre une grande liberté aux assurés Français qui sont libres de changer de contrat d'assurance après 12 mois d'assurance.

La méconnaissance des règles spécifiques de résiliation d'une assurance **auto** peut causer de la déception (un assuré qui ne peut pas quitter son assureur au bout de 6 mois alors qu'il en est mécontent se verra frustré d'être contraint de rester) ou peut porter un préjudice financier (un assuré qui ne résilie pas son contrat alors qu'il a le droit de changer d'assurance pour trouver un meilleur produit).

Au-delà du simple droit, la résiliation d'assurance est une véritable opportunité pour les assurés pour **changer d'assureur et bénéficier d'une meilleure couverture et / ou d'un meilleur tarif**.

Qu'ils soient satisfaits ou mécontents de leur assureur, la résiliation permet à l'assuré de bénéficier potentiellement de meilleures garanties et de meilleurs tarifs.

Pour aider les assurés désireux de changer d'assurance au profit d'un meilleur contrat, il y a le comparateur d'assurances.

En quelques clics, les assurés bénéficient de plusieurs offres d'assurance auto adaptées afin de faire sereinement leur choix.

Eric Houguet, 19/04/2018